

République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXEL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 19 MARS A 20 HEURES 30 MINUTES

Convocation : 12/03/2024

Affichage : 12/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le dix-neuf du mois de Mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël GUILBERT, Maire

PRESENTS : M. Joël GUILBERT, M. Jacques ONFROY, Mme Isabelle LEMIERE, M. Loïc LE TOUTEN, M. Antoine LEFEVRE, Mme Floriane FERREY, Mme Stéphanie FRIGOT.

ABSENTS EXCUSES : M. Mikaël GUESDON (pouvoir à M. LEFEVRE Antoine) Mme Emilie MONTAGNE (pouvoir à Mme FRIGOT Stéphanie), M. Denis FORTIN (pouvoir à M. LE TOUTEN Loïc), Mme Christelle LECARPENTIER (pouvoir à M. ONFROY Jacques)

M. Jacques ONFROY a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16/01/2024

Approuvé.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Valognes à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la régularité des écritures du compte administratif du maire et les écritures de compte de gestion du Receveur Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour,

- Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2023,
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2023.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Jacques ONFROY, doyen en âge, approuve, à 11 voix pour, le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses	63 705.41 €
Recettes	31 704.32 €
Excédent d'investissement	- 32 001.09 €
Résultat de l'année 2022	49 357,85 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	17 356.76 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	156 769.60 €
Recettes	222 797.93 €

Excédent de fonctionnement	+ 66 028.33 €
Résultat de l'année 2022	242 774.85 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	+ 308 803.18 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement	17 356.76 €
- Fonctionnement	308 803.18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à 11 voix pour, d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 Excédent de fonctionnement **308 803.18 €.**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement, et en dépenses et en recettes d'investissement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	474 400 €	Recettes	474 400 €
----------	-----------	----------	-----------

INVESTISSEMENT :

Dépenses	205 500 €	Recettes	205 500 €
----------	-----------	----------	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, adopte, le budget primitif de la commune pour l'année 2024.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PARKING DE LA SALLE COMMUNALE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir :

- Les travaux d'éclairage du parking de la salle communale, compte 204182,

M. le Maire propose de fixer la cadence d'amortissement sur 5 ans pour les travaux d'éclairage du parking de la salle communale, compte 204182.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour :

- D'amortir les travaux d'éclairage du parking de la salle communale, compte 204182, sur 5 ans.

CADENCE D'AMORTISSEMENT ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU COMPTE 2041511

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Il convient de prévoir l'amortissement de l'attribution de compensation versée annuellement à la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur le compte 2041511.

Dans la mesure où le versement est annuel, il est suggéré que l'amortissement soit lui aussi annuel.

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement du compte 2041511 GPF de rattachement – Biens mobiliers, matériels et études sur 1 an, pendant la durée du prêt (20 ans) réalisé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir cette attribution sur 1 an, pendant la durée du prêt (20 ans) réalisé par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour décide de reconduire les taux de l'année dernière, suivant :

Taux 2024 :

- taxe sur le foncier bâti	32.45 %
- taxe sur le foncier non bâti	17.15 %
- taxe d'habitation	9.50 %

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE SAINT CLAIR – HAMEAU ES BLONDS – APS N° 467056

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques de la Rue Saint Clair et le Hameau es Blondes.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 178 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de s'élève à environ 79 900 €.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux,
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour la fin du troisième trimestre 2024
- Acceptent une participation de la commune de 79 900 €,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Charge le Maire de demander des subventions DETR et Fonds de concours,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

DEVENIR DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la locataire du Presbytère quitte le logement au 31/03/2024.

Monsieur le Maire demande donc aux Conseillers ce qu'ils souhaitent faire de ce logement qui ne peut être reloué en l'état, donc deux solutions s'offrent aux conseillers, soit le restaurer, soit le vendre.

Pour le moment, le conseil ne se prononce pas, souhaite visiter le logement, des études seront faites pour évaluer le montant des travaux nécessaires si le choix de la réhabilitation était fait.

INTERVENTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Information sur de nouvelles inondations Route de Saint Martin lors des derniers week-end tempétueux.

Une nouvelle demande de bons de stérilisation pour des chats errants sera faite au près de la Fondation Brigitte Bardot.

Deux courriers de l'ensemble des maires du Pôle de Proximité ont été adressés à la Préfecture de la Manche depuis novembre 2023 pour les odeurs du centre d'enfouissement.

Monsieur le Maire signale que les barrières de la chasse des murs ont été enlevées et qu'il a été constaté des passages de quads. L'employé communal les a remises en place.

Monsieur le Maire souhaite que la borne de la liberté située à la mairie soit rénovée, un devis pour les matières premières sera demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.